

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 17 octobre à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 11 octobre 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mardi 11 octobre 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Valérie DESQUESNE, Flavien DELÉTRE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE.

**Ont donné pouvoir :**

Xavier ANCKAERT à Valérie DESQUESNE  
Frédérique CLOTEAU à Laëtitia BOISSÉE  
Nadine LECHATELLIER à Pascal DALIGAULT  
Isabelle LEPESTEUR à Alain LEQUERTIER  
Hervé PONDEMER à Sylvain DELANGE  
Anne ROELANDT à Florence DUQUESNE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20221017-22\_04945-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2022  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

**Absents excusés** : Godwill BABALAO et Angélique MOUROCCQ

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 21	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/113 – Cession partielle de la parcelle CK0029 – Zone d'activité économique Saint-Jacques**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant le souhait de la Commune de vendre la parcelle CK 0029 à un promoteur aménageur OBAZYNE,

Un porteur de projet, OBAZYNE, va acquérir auprès de Foncim des parcelles de la zone d'activité Saint-Jacques. OBAZYNE a sollicité l'achat d'une partie de la parcelle voisine cadastrée CK 0029 d'une superficie de 1670.82 m<sup>2</sup> dont la commune est propriétaire.

Par délibération n°DEL-2022/061 en date du 23 mai 2022, le conseil municipal a délibéré pour céder au prix de 1 € symbolique à la communauté de communes Intercom de La Vire au Noireau.

L'intercom IVN considérant qu'il n'est pas nécessaire que la vente transite par la communauté de communes, il est proposé de vendre directement cette partie de parcelle à OBAZYNE.

Il convient de préciser que cette parcelle n'est ni affectée au domaine public de la commune, ni au domaine routier et n'a pas fait l'objet d'aménagement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **ACCEPTE** la cession au profit de SAS Obazyne, 13 Allée de Lasplanes 31770 COLOMIERS au prix de 7 euros le m<sup>2</sup>, frais de géomètre et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que l'acquéreur supportera les servitudes nécessaires et notamment le passage de conduite d'eau potable,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 17 octobre 2022  
Le Maire, Valérie DESQUESNE

